AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-6-70 073832

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, Route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17 - 9.57

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-ET-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

ABONNEMENT ANNUEL

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

25 Francs

Supplément n° 2 au bulletin n° 117 de Juin 1970. — 16 JUIN 1970.

VIGNE

Information générale : (MILDIOU - OIDIUM) Le conseil de renouveler immédiatement le traitement effectué est applicable lors de précipitations sous forme d'orages locaux (plus de 15 mm à l'heure entrainant plus ou moins la disparition des produits, ex : Romanèche-Thorins (71).
Nous rappelons qu'à la suite d'une chute de grêle, il est recommandé également d'appliquer dans les vingt-quatre heures, un traitement fongicide.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DU POMMIER ET POIRIER : Etendre le traitement conseillé dans le précédent bulletin à l'ensemble des vergers jusqu'alors non concernés.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : Renouveler le traitement.
R A P P E L : Pucerons, oidium du pommier, psylles du poirier, araignée rouge.

PETITS FRUITS

ANTHRACNOSE DU CASSISSIER ET DU GROSEILLIER : Un nouveau traitement est conseillé de préférence avec Mancozèbe à 160 g de matière active/hl de bouillie.

POMME DE TERRE

MILDIOU : Il est conseillé d'exécuter un premier traitement sur toutes les variétés sensibles situées dans des conditions très favorables à la maladie : cuvettes, fonds de vallée, pour toutes les cultures dont la végétation atteint 30 à 40 cm et qui ne seront pas récoltées dans les quinze prochains jours.
R A P P E L : Doryphore, note du 4 JUIN 1970.

Dernière note : Supplément n° 1 au bulletin n° 117 de juin 1970.

Les Ingénieurs-Contrôleurs chargés des Avertissements agricoles :

CONCOURS DE DETECTION DES PREMIERES TACHES DU MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Comme chaque année, la Station d'Avertissements agricoles ouvre un concours pour la détection des premières taches de mildiou. Les lauréats sont récompensés par une prime :
- de 50 Frs pour la première tache signalée dans la région

et - de 30 Frs pour la seconde.

Pour obtenir cette prime, envoyer dès sa découverte, la feuille contaminée placée entre 2 buvards humides, et le questionnaire ci-après dûment rempli.

Nom et Prénom (1) ....
Adresse (1) ....
Commune où est située la parcelle .... Lieu-dit ....
Date de la découverte .... Signature : ....

(1) Ecrire très lisiblement.

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté". Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P 307